NUMÉRO 59 MARS 2006

# LEMANIQUES

REVUE DE L'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU LÉMAN



## Charte de l'eau, quel avenir?

#### Une Charte qui tombe à pic!

L'ASL et le Comité scientifique de la Charte de l'eau ont, bien involontairement, disposé de près de quatre ans pour bichonner leur charte! C'est le temps qu'il a fallu pour dénicher les moyens financiers nécessaires à sa valorisation et à la réalisation d'une étude-diagnostic de la gestion des ressources en eau dans la région lémanique (LÉMANO). Pourtant, cette longue gestation forcée fut peut-être une chance!

En effet, au début de ce siècle, hormis les initiés et les trublions qui s'agitaient dans l'indifférence générale – et ils n'étaient pas légion – qui se souciait de l'eau? Surtout ici où l'image d'Epinal de torrents d'eau pure dévalant des montagnes est aussi tenace que celle de l'excellence du chocolat, des horloges et des services bancaires.

Mais en 2005, le ton a bien changé. L'EAU, par essence et jusqu'ici incolore, inodore et insipide, s'est teintée ces dernières années d'une saveur et d'un parfum qui l'ont élevée au rang d'or bleu, pour cer-

#### **SUGGESTIONS**

Photocopiez le bulletin d'adhésion ou téléchargez-le sur le site et distribuez-le autour de vous! Epinglez la charte au petit coin, elle n'échappera à personne! (affichette A4 à télécharger sur le site) tains même plus précieux que le pétrole! Le mot est dans toutes les bouches des puissants de ce monde, chefs d'Etat, magnats de la finance, PDG de multinationales, organisations internationales. Largement rapportées et amplifiées par les médias, ces préoccupations et/ou convoitises concernant les réserves en eau douce et l'intérêt que suscite sa «raréfaction» donc sa valeur - prennent des allures de cris d'alarme...surtout ailleurs...

#### Château d'eau ou château de sable?

L'alerte est plutôt ailleurs, certes, mais attention, notre fameux château d'eau a des fuites, lui aussi! Chutes de pluviométrie, canicule et sécheresse, inondations intempestives, rivières à sec, nappes phréatiques assoiffées, glaciers amoindris, restrictions d'irrigation ne sont pas des vues de l'esprit (et, si les SIG nous rassurent quant à la qualité de l'eau du robinet, on n'a pas encore évoqué l'impact écologique des fientes de canard flottant sur l'eau du lac!). Cela ne signifie pas non plus que la ressource s'en va à vau-l'eau, et de loin! Mais ces phénomènes démontrent qu'il faut plus que jamais mettre en œuvre connaissances technologiques et politique équitable pour gérer parcimonieusement et rentablement les ressources en eau et ce, aussi dans l'optique d'en laisser quelques gouttes à notre descendance, si possible!

La Charte de l'eau de la région lémanique pour une gestion durable des ressources en eau présentée en octobre dernier aux Etats Généraux de l'Eau prend donc un tout autre relief dans le contexte actuel. On peut même dire qu'elle tombe à pic, maintenant que les problèmes sortent au grand jour et frappent les consciences.

Que l'on ne se méprenne pas! Les principes de la Charte sont déjà partiellement appliqués et la gestion actuelle des eaux est relativement performante. Mais pour en assurer la durabilité, il faut aller plus loin...

Alors, pour que notre château d'eau ne se mue pas en château de sable, **adhérez à la Charte de l'eau en page 5.** Un geste rapide qui vous coûte 85 centimes de frais d'envoi (ou rien sur www.asleman.org) et qui peut contribuer à garantir la qualité de vie de vos enfants et petits-enfants! Plus nombreux seront les adhérents, plus motivées seront nos autorités à appliquer les principes de la Charte!

Raphaëlle Juge / rédaction







### Etats Généraux de l'Eau, survol d'une journée bien remplie

Les Etats généraux de l'Eau de la région lémanique se sont tenus le jeudi 27 octobre 2005 au Bâtiment des Forces Motrices à Genève (BFM). Ils ont attirés près de deux cent personnes et ont été le théâtre d'échanges riches et fournis entre spécialistes mais aussi avec un public attentif et courageux, disons-le, tant le programme était chargé et le sujet complexe.

Manuel Tornare, Maire de la Ville de Genève, a d'emblée donné le ton en ouvrant la séance par un discours musclé qui ressemblait davantage à un plaidoyer en faveur de la cause défendue par l'ASL qu'à un message d'accueil. Notre président, Jean-Bernard Lachavanne, a alors posé les jalons du débat du jour en rappelant brièvement les enjeux liés à la gestion des ressources en eau dans la région lémanique.

François Rapin, Secrétaire général de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), Charles Stalder, Directeur du Domaine de l'Eau (Département du Territoire de l'Etat de Genève) et Zoé Bauchet du SEMA/DIREN, Haute-Savoie ont ensuite éclairé les participants avec beaucoup de sens pédagogique sur le «Plan d'action CIPEL 2001-2010», respectivement les contrats de rivières transfrontaliers et sur les actions positives et réussies déjà entreprises dans la région qui répondent aux critères du développement durable et ce, grâce à des exemples clairs quoique complexes de gestion transfrontalière effective.



Débat de la fin de la première session avec, de gauche à droite, Jean-Michel Jaquet, Jean-Bernard Lachavanne, Régis Caloz, Thierry Bigler, Charles Stalder, Zoé Bauchet, François Rapin et Claude Ganty

«Last but not least», la présentation de l'étude transdisciplinaire LÉMANO, réalisée par l'ASL et le LEBA (Laboratoire d'Ecologie et de Biologie Aquatique de l'Université de Genève) grâce au soutien de Pictet & Cie, a su éveiller intérêt et enthousiasme malgré sa connotation très technique.

Ces interventions ont effectivement bénéficié d'une attention soutenue de la part de l'assistance à en croire la discussion animée qui a clos la matinée.

Après un repas très convivial dans le hall grandiose du BFM, nous avons abordé le vif du sujet : les participants ont été invités à adopter la Charte de l'Eau de la région lémanique qui, à la grande satisfaction de l'ASL, a été très largement plébiscitée.

La table ronde qui a suivi, animée avec allant et pugnacité par Joëlle Kunz, journaliste au quotidien «Le TEMPS», réunissait Robert Cramer, Président du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, Jean-Claude Reynaud, Président de la Communauté de communes des collines du Léman (Haute-Savoie), Bertrand Charrier, Directeur exécutif de la Croix Verte Internationale, Pierre Milleret, Président de l'Association franco-valdo-genevoise pour le développement de relations interrégionales (AGEDRI) et Alain Clerc, Président de la Fondation du Devenir.

La discussion avait pour objectif de débattre de l'opportunité de créer une institution pour la mise en œuvre des principes de la Charte. Elle fut nourrie, chaude et de grande qualité. Chacun, en possession d'une très bonne connaissance des divers enjeux régionaux, a fourni des arguments de valeur et après moultes «négociations» pour mettre tout le monde d'accord, il fut décidé qu'il était plutôt du ressort de la CIPEL d'accomplir cette mission.

L'ASL a conclu la session en présentant ses propositions pour favoriser à l'avenir une gestion encore plus durable des eaux, notamment au niveau des communes (voir plus loin).



La pause café favorise des discussions animées



Enfin, c'est à Claude Demole, associé de Pictet & Cie, qu'est revenu la tâche, et visiblement le plaisir, de nous conter avec humour l'histoire de son arrière grand-père, Théodore Turettini, ingénieur et politicien, qui fut le concepteur de l'usine des Forces Motrices du Rhône en 1886, devenue un siècle plus tard le lieu d'échanges culturels qui a abrité ce collogue. Plusieurs personnalités suisses et françaises des mondes politique, scientifique et associatif ont honoré cette manifestation de leur présence. Par leurs interventions, elles ont souligné l'importance du sujet traité et exprimé leur adhésion aux thèses soutenues par l'ASL.

L'ASL exprime toute sa reconnaissance à la banque Pictet & Cie. Sans son aide, ni les Etats Généraux de l'Eau, ni l'étude LÉMANO n'auraient pu être réalisés. Il y a certes le soutien financier, conséquent et indispensable, mais aussi l'enthousiasme, la qualité des relations



Claude Demole de la banque Pictet & Cie

humaines, les encouragements qui ont été hautement appréciés par le staff de l'ASL.

Que tous les intervenants, sur scène et dans la salle, de cette prometteuse journée trouvent également ici l'expression de la gratitude de l'ASL pour avoir aiguisé leur esprit critique et apporté leur éclairage sur la gestion durable de l'eau.

Raphaëlle Juge / rédaction

#### **LÉMANO**

Réalisation: Thierry Bigler, juriste; Claude Ganty, économiste et géologue; Olivier Goy, géographe; Isabelle Gudmundsson, géologue

Comité scientifique: Jean-Bernard Lachavanne, biologiste-écologue; Jean-Michel Jaquet, hydrologue; Régis Caloz, physicien; Raphaëlle Juge, biologiste-écologue; Jean-Marcel Dorioz, agronome et Stéphane Storelli, ingénieur

### La Charte de l'eau de la région lémanique a été adoptée. Et après?

Les Etats généraux de l'eau de la région lémanique ont rencontré un vif succès. La Charte de l'eau a été adoptée à une écrasante majorité. L'étude LÉMANO, qui vise à analyser de manière critique la gestion des ressources en eau de la région lémanique sous l'angle du développement durable et à proposer des solutions d'amélioration, a reçu des félicitations appuyées de la part des participants et la poursuite de cette recherche a été largement encouragée. Les perspectives d'amélioration sont apparues en effet très prometteuses.

### Et maintenant, comment organiser la suite de notre action?

Outre l'accomplissement de ses activités habituelles (voir www.asleman.org), telles que l'information et la sensibilisation de la population lémanique, en particulier des jeunes, aux enjeux liés à la bonne gestion des eaux, les actions concrètes sur le terrain, etc., l'ASL mobilise actuellement ses forces autour de trois grands objectifs:

- la poursuite de l'étude LÉMANO
- l'adhésion des acteurs de l'eau de la région lémanique à la Charte de l'eau
- la mise en œuvre concrète des principes de durabilité de la Charte de l'eau

#### Poursuite de l'étude LÉMANO

Les résultats préliminaires de l'étude LÉMANO présentés lors des Etats généraux de l'eau ont

permis de mettre en évidence l'intérêt et surtout la richesse potentielle de conclusions intéressantes à tirer d'une telle approche intégrée. L'approche par bassin et non pas, comme cela est effectué généralement, dans le cadre des frontières politico-administratives des communes, cantons, départements ou pays, offre en effet des perspectives prometteuses d'amélioration de la gestion de cette précieuse ressource.

L'étude sur les quatre bassins versants représentatifs des diverses conditions géographiques et humaines qui règnent dans la région lémanique (Aubonne, Versoix, Dranse, et Foron) doit être poursuivie et la méthodologie d'évaluation de la durabilité de la gestion de l'eau affinée avant de proposer son application systématique à chacune des rivières de la région lémanique. L'équipe LÉMANO, avec l'aide du Comité scientifique travaille actuellement à l'élaboration d'un système d'indicateurs de la gestion durable de l'eau qui soit à la fois robuste, souple, d'application aisée et surtout, performant.

Adhésion des acteurs de l'eau de la région lémanique à la Charte de l'eau

#### LES AUTORITÉS

La Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL)

A l'issue de la Table ronde organisée autour



Un auditoire intéressé. Au premier plan, Nicolas Mettra, Consul général de France



#### Article 1 L'eau est un bien commun de l'humanité

L'eau est un élément vital et un facteur de développement des sociétés. L'eau n'est pas une denrée comme les autres et nul n'est en droit de se l'approprier.

### Article 2 Chaque individu a un droit universel d'accès inaliénable et imprescriptible à une eau dont la quantité et la qualité sont au moins égales à celles requises pour ses besoins essentiels

L'eau constitue un élément de première nécessité pour l'Homme. Rien ne peut la remplacer. La mise en œuvre du droit à l'eau doit être garantie pour tout résident.

### Article 3 La ressource en eau de la région lémanique doit être gérée dans le respect des principes du développement durable

Les besoins actuels en eau doivent être satisfaits sans porter préjudice aux générations futures tout en veillant à garantir le meilleur équilibre entre les intérêts économiques, sociaux et environnementaux.

### Article 4 La coopération régionale transfrontalière doit permettre une gestion intégrée des ressources en eau de la région lémanique

L'eau ne connaît pas les frontières. Une coopération internationale-régionale étendue à tous les domaines d'activité susceptibles d'avoir une influence sur la qualité et la quantité de la ressource doit être développée. La ressource commune doit donc être utilisée dans un esprit de solidarité entre les usagers situés en amont et en aval de la région et/ou de part et d'autre des frontières.

### Article 5 L'eau de la région lémanique doit être préservée de la pollution de manière à satisfaire aux exigences de la santé publique et à conserver un bon état écologique des écosystèmes aquatiques

Au-delà de certains seuils, la pollution inhibe les processus naturels d'auto-épuration et porte atteinte à la diversité biologique ainsi qu'à la qualité et à la production des biens et services fournis par les écosystèmes aquatiques. La quantité de pollution rejetée dans les eaux de surface et souterraines doit être adaptée à la capacité de charge polluante de l'écosystème récepteur.

#### Article 6 Le cycle naturel de l'eau dans la région lémanique doit être respecté

Les aménagements et les activités humaines ont progressivement transformé les paysages et perturbé le déroulement du cycle de l'eau (imperméabilisation des sols limitant l'infiltration et la rétention naturelle de l'eau) favorisant les épisodes de crues et inondations ou au contraire de manque d'eau. Le cycle naturel de l'eau doit être restauré partout où cela est possible.

### Article 7 Les activités socio-économiques respectueuses d'une gestion durable de la ressource en eau doivent être promues et généralisées dans la région lémanique

Il est indispensable que l'accomplissement de toutes les activités socio-économiques soient orientées vers la durabilité à travers une maîtrise des pollutions qu'elles peuvent engendrer, une exploitation plus économe de la ressource et, plus généralement, une analyse critique de leur fonctionnement.

### Article 8 La gestion intégrée de la ressource en eau implique que chaque citoyen soit pleinement informé des enjeux liés à l'eau et qu'il soit un partenaire actif et responsable

Les enjeux liés à l'eau et l'ampleur de la tâche sont tels qu'ils reposent non seulement sur l'action incitative, normative et répressive de l'Etat et du secteur privé, mais aussi sur une adaptation comportementale individuelle. Sans une participation directe et active des populations, les moyens techniques et financiers ne peuvent à eux seuls régler les dysfonctionnements en matière de gestion de l'eau. C'est pourquoi, les Etats doivent consentir des efforts soutenus d'information et d'éducation auprès du public, en particulier des jeunes.

### Article 9 La gestion intégrée des ressources en eau implique un effort accru de formation professionnelle et académique ainsi que de formation continue

La formation de gestionnaires de la ressource «eau» aptes à fournir une expertise indépendante dans le domaine doit être développée avec un effort particulier porté sur l'interdisciplinarité.



La gestion intégrée des ressources en eau de la région lémanique implique une recherche scientifique et technique accrue et un effort d'interdisciplinarité et d'intégration dans l'approche des problématiques liées à l'eau

La recherche interdisciplinaire fondamentale et appliquée sur l'eau et sur les écosystèmes aquatiques (sciences paturelles et humaines) doit être encouragée, soutenue et intensifiée, en particulier pour évaluer les risques à

naturelles et humaines) doit être encouragée, soutenue et intensifiée, en particulier pour évaluer les risques à moyen et long terme liés aux perturbations engendrées par les pollutions d'origine anthropique et les incidences du changement climatique.

Article 11 Des moyens financiers appropriés doivent être mobilisés pour la mise en œuvre de plans d'actions de gestion durable de l'eau dans la région lémanique

Les besoins financiers pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement des eaux usées sont très importants. La prise en charge financière du coût des infrastructures et des services de l'eau doit être faite au niveau de l'individu, de l'entreprise et de la communauté selon les principes de responsabilité et d'utilité et dans le respect de l'éthique et des règles démocratiques. Des partenariats entre les collectivités publiques et le secteur privé sont souhaitables et possibles afin de renforcer les moyens mis à disposition pour exploiter la ressource et les écosystèmes. Les services de l'eau pouvant constituer des marchés, un renforcement du contrôle démocratique des opérateurs doit permettre de garantir au consommateur de payer le juste prix et de garantir un prix supportable aux plus pauvres.

- Article 12 Les éléments du patrimoine culturel et historique lémanique liés à l'eau doivent être préservés ou restaurés
  La valeur paysagère de l'espace lémanique ainsi que les patrimoines culturel et historique liés à l'eau constituent
  un héritage élaboré tout au long de l'Histoire que nous nous devons de transmettre aux générations futures.
- Article 13 Une solidarité avec les pays et groupes de populations défavorisés et situés dans des régions à fortes contraintes hydriques doit être développée

Les habitants de la région lémanique ont une responsabilité et un devoir de solidarité, non seulement envers les générations futures, mais aussi envers les populations d'autres régions qui aujourd'hui, sont exposées à des risques de pénurie d'eau.



Nom/Prénom:

Adresse:

E-mail:

adhère aux principes énoncés dans la Charte de l'eau de la Région lémanique et exhorte les autorités suisses et françaises à entreprendre toute action susceptible de garantir leur application.

Date:

Signature:





Un moment de détente dans un cadre magnifique et ensoleillé

de la question «Faut-il créer une nouvelle institution transfrontalière consultative ou compléter la mission des institutions existantes (CIPEL, Conseil du Léman) pour le suivi de la mise en œuvre des principes de la Charte de l'eau de la région lémanique?», il est apparu que la CIPEL est l'organisme le mieux placé pour favoriser l'application des principes de la Charte de l'eau. Cependant, datant de 1962, bien avant l'émergence à Genève de la notion de développement durable (Rapport Brundtland 1987), la Convention qui lie les Etats suisse et français instituant la CIPEL ne permet

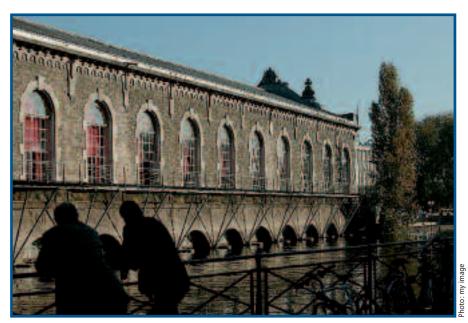
pas de prendre en compte l'ensemble des domaines touchant à l'environnement, à l'économie et à la société, nécessaires à une approche globale de la gestion de l'eau selon les recommandations du Programme d'action 21 adopté à Rio de Janeiro en 1992.

La Charte de l'eau de la région lémanique a donc été adressée à la CIPEL pour qu'elle l'adopte et mette en œuvre ses principes. L'ASL a également proposé que soit actualisée et complétée la Convention de 1962, afin qu'elle englobe tous les domaines impliqués dans la gestion durable des eaux, notamment l'aménagement du territoire, la préservation du cycle naturel de l'eau, la sécurité de l'approvisionnement en eau potable, l'information, l'éducation-formation et la recherche interdisciplinaire.

Dans sa réponse, le président de la CIPEL, Monsieur Jean-Pierre Lacroix, tout en saluant l'initiative de l'ASL et partageant les objectifs visés par la Charte, a informé celle-ci qu'il n'était pas

possible à la CIPEL, en tant qu'organisme officiel entre deux Etats, «d'adopter ou de signer un acte particulier avec des instances de droit privé». Dont acte. Il n'empêche que cette position appelle quelques commentaires. Même si bon nombre des principes de cette Charte sont actuellement mis en oeuvre par la CIPEL, via les pouvoirs publics qui la composent, il n'en reste pas moins que certains aspects de la gestion intégrée font défaut dans l'approche actuelle, alors même qu'ils revêtent une grande importance. Citons à titre d'exemple l'aménagement du territoire. Comment planifier l'occupation du sol et le développement des activités humaines sans d'abord se préoccuper de l'eau, de sa disponibilité pour l'approvisionnement des habitants et des entreprises, de la protection des nappes souterraines, de l'assainissement des eaux usées...?

En réponse à notre proposition d'actualiser la Convention pour la moderniser et la placer résolument dans l'optique du développement



Contemplation du Rhône et du BFM





durable, la CIPEL lors de sa séance plénière du 10 novembre 2005 a conclu «qu'il n'était pas nécessaire de proposer aux Etats de modifier la convention qui l'institue, procédure lourde et complexe dont l'utilité pratique semble peu avérée».

Cette position quelque peu passéiste devrait être reconsidérée pour garantir une meilleure gestion des ressources en eau dans le futur. En effet, nous pensons au contraire qu'il est temps de modifier tous les textes officiels, et pas seulement le texte de la Convention, pour les adapter aux changements de paradigmes qui apparaissent avec le cortège de nouvelles connaissances au cours du temps, tel le développement durable. Les contextes législatifs s'y prêtent pourtant. La Suisse et la France ont signé en 1992 la Déclaration de Rio et adopté l'Agenda 21. La première a ancré le développement durable dans la Constitution fédérale entrée en vigueur le 1er janvier 2000 (articles 2. 73 et 104). En France, cette volonté est stipulée dans la loi constitutionnelle relative à la Charte de l'environnement promulguée le 1er mars 2005 (article 6).

Affaire à suivre donc!

#### Les communes

Quelques 600 communes font partie de la région lémanique qui comprend le bassin versant du Léman et le bassin franco-valdo-genevois. En adhérant à la Charte de l'eau, elles témoigneront de leur volonté de tout mettre en œuvre pour gérer durablement cette ressource vitale et facteur de développement régional selon les 13 principes qu'elle contient.

### LES HABITANTS DE LA RÉGION LÉMANIQUE

La gestion durable des ressources en eau n'est pas seulement la tâche des autorités et des administrations publiques. Chaque usager (individu ou entreprise) est directement impliqué dans cette gestion pour garantir à long terme l'accès en quantité suffisante d'une eau de qualité.

Sans une participation directe et active des populations, les moyens techniques et financiers disponibles ne peuvent en effet à eux seuls régler les dysfonctionnements ou retards en matière de gestion de l'eau. Les enjeux liés à l'eau et l'ampleur de la tâche sont tels qu'ils reposent non seulement sur l'action incitative, normative et répressive des pouvoirs publics, mais aussi sur une adaptation comportementale individuelle. «Je vis, donc je consomme de l'eau, je la pollue et si



Pour animer la Table ronde, de gauche à droite, Alain Clerc, Pierre Milleret, Robert Cramer, Bertrand Charrier, Jean-Claude Reynaud

je n'y prend garde, je la gaspille», c'est une évidence. Chacun, chez lui et sur son lieu de travail, doit prendre pleinement conscience de cette réalité et peut/doit concrètement contribuer à l'amélioration de la gestion et de la préservation de cette ressource précieuse.

En conséquence, l'ASL invite les habitants et entreprises de la région lémanique à adhérer formellement à la Charte de l'eau (voir coupon-réponse). Par cet engagement, ils manifesteront leur appui à cette initiative et montreront leur attachement à la préservation de cette magnifique région et la volonté de voir évoluer la gestion actuelle de la ressource eau dans une optique de développement durable.

#### Mise en œuvre concrète des principes de la Charte de l'eau

Adhérer aux principes de la Charte de l'eau c'est bien, les mettre en pratique, c'est encore mieux mais aussi plus difficile, comme on le sait.



Jean-Bernard Lachavanne, président de l'ASL

Les communes ont un rôle de premier plan à jouer dans la mise en œuvre d'une gestion durable des ressources en eau et cela non seulement dans les domaines traditionnels d'approvisionnement en eau potable et en assainissement des eaux usées, mais aussi dans le cadre des décisions qu'elles prennent dans d'autres domaines susceptibles d'avoir une influence directe ou indirecte sur l'eau, tels que par exemple, dans l'aménagement du territoire, l'information des habitants, la transparence dans la gestion, domaines qui sont inclus notamment dans les articles 3, 4 et 8 de la Charte de l'eau.

Aussi, afin d'aider les communes à mettre en pratique les principes de la Charte de l'eau, en particulier les petites communes qui ne disposent pas de services ad hoc de gestion de l'eau, l'ASL a-t-elle lancé l'idée d'organiser, avec et pour les communes, un «Forum des communes lémaniques pour la gestion durable des ressources en eaux». La commune de Lutry (Vaud) a d'ores et déjà donné son accord pour accueillir la première édition de cette manifestation et nous l'en remercions.

Le but d'une telle rencontre est d'aider les communes à passer de la théorie à la pratique pour faire évoluer la gestion actuelle de l'eau, souvent plus ou moins sectorielle et individualisée, vers une gestion intégrée dans l'optique du développement durable. L'idée centrale est de promouvoir des partenariats intercommunaux avec la création pour chacune des principales rivières de la région lémanique, de communautés de communes solidaires à l'échelle de bassins versants, telles qu'elles existent déjà dans divers pays, dont la France qui a été pionnière en la matière.

Jean-Bernard Lachavanne



### **NOUVELLES DE L'ASL** 9



### **Opération Léman Rives Propres - OLRP**

Lancée en 1996 avec la collaboration de la Fédération Suisse de Sports Subaquatiques, l'OLRP a pour objectif de recenser et de localiser les tuyaux et rejets aboutissant directement dans le Léman. Le but de cette opération de longue haleine, est bien sûr de contribuer à améliorer la qualité des eaux du lac en traquant la pollution partout où elle peut survenir. Grâce aux dossiers détaillés que nous adressons aux communes et aux administrations concernées, nous leur facili-

tons la tâche pour prendre toute mesure utile pour, le cas échéant, assainir les rejets polluants. De nombreux clubs de plongée de la région lémanique nous ont prêté main forte et nous avons bon espoir de terminer l'OLRP encore cette année sur les rives suisses. La partie française suivra en 2007 à condition que les clubs de plongée français se mobilisent. Nous leur demandons donc de nous contacter afin de participer à cette campagne.

#### Le témoignage du Domaine de l'eau



République et canton de Genève Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement

DOMAINE DE L'EAU

DIAE - DomEau Chemin de la Verseuse 17 Case postale 53

N/réf.: CST(LLO)/jro - 510102-2005

swiss T5

ASL Association pour la Sauvegarde du Léman Madame Gabrielle Chikhi-JANS Secrétaire générale 2, rue des Cordiers 1207 Genève

Genève, le 12 septembre 2005

Concerne: Opération Léman Rives Propres

Madame la Secrétaire générale,

Nous accusons réception de votre courrier du 25 août 2005 dont le contenu a retenu toute notre attention.

Ces dossiers vont compléter ceux que vous nous aviez transmis dans le passé dans le cadre de l'Opération Rivières Propres. A priori, il appartient aux communes concernées de donner suite à vos informations.

Pour le Domaine de l'eau, le service de l'évacuation de l'eau (SEVAC) a entrepris depuis plusieurs années d'établir le cadastre des exutoires des cours d'eau du canton de Genève. Cette tâche monopolise d'importantes ressources puisque chaque exutoire fait l'objet d'investigations détaillées et, le cas échéant, entraîne la recherche des causes de pollution et la mise en conformité des installations défectueuses s'il y a lieu.

Les documents fournis par votre association sont donc toujours d'une aide que nous apprécions. A cette occasion, nous aimerions relever une nouvelle fois les efforts que vous faites en faveur de nos eaux, dont nous vous remercions.

En restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame la Secrétaire générale, nos salutations distinguées.

Charles Stalder directeur

ASL LEMAN RIVES PROPRES d

Téléphone 022 325 13 10 • Fax 022 325 13 01 • E-Mail charles.stalder@etat.ge.ch

MPRESSUM - LÉMANIQUES Journal trimestriel de l'Association pour la Sauvegarde Ju Léman (ASL) - Responsable de la Rédaction : Raphaelle Juge, Tél. 41 (1))22 379 71 03 Ju Léman (ASL) - Responsable de la Rédaction : Raphaelle Juge, Tél. 41 (1))22 379 71 03 Ju Léman (ASL) - Responsable de la Rédaction : Raphaelle Juge, Tél. 41 (1))22 736 88 20 Yeur des Cordiers 2 - CH-1207 Genève - Tél. +1 (1))22 736 88 20 - Fax: 41 (1))22 736 88 82 Yeur de la Rédaction : Responsable de la Rédaction à l'ASL et dons: CCP 12-15316-0 Trage: 10000 exemplaires (papier recyclé) - Impression: Imprimerie des Bergues SA, Farouge - Edité avec l'appui de la fondation Hans Wilsdorf



#### Passeports et camp de vacances

Chaque année, l'ASL organise, en collaboration avec les Services de loisirs et de jeunesse des cantons de Vaud et de Genève, des passeportsvacances ainsi qu'un camp de vacances d'une semaine sur les bords du Léman à Versoix. Si nous voulons que les jeunes deviennent les responsables informés et sensibilisés de demain, il faut agir aujourd'hui. Alors, retenez d'ores et déjà les dates pour cet été. Camp de vacances: 29 juillet - 4 août. Passeports-vacances: Lausanne, 11 juillet; Genève, 22 et 24 août; Morges et Rolle pendant les vacances d'automne.

### Bénévoles – Nous avons besoin de votre aide!

Devenez un membre actif et donnez un peu de votre temps et de vos compétences à l'ASL. Informaticiens, graphistes, bénévoles pour organiser ou être présents à des stands à l'occasion de manifestations, aides pour la mise sous pli des envois de l'ASL, traducteurs anglais-allemand... Merci de nous contacter au 022 736 86 20 asl@asleman.org.

Gabrielle Chikhi-Jans

